

## 170012 - De la propreté du sperme

---

### question

Nous avons appris que l'homme a été créé à partir d'une eau peu importante. C'est le sperme qui est un liquide sale. Aussi l'homme aurait une origine sale..N'est-ce pas?

### la réponse favorite

La création de l'homme à partir d'une eau peu importante est une vérité que le Coran nous a révélée et elle a été vérifiée par les sens et l'expérience. Allah le Très haut a dit: «**Ne vous avons pas créés à partir d'une eau insignifiante?** » (Coran,77:20) et a dit : «**Que l'homme regarde de quoi il a été : il a été créé à partir d'une eau insignifiante .**» (Coran, 88:5-6)

Cette eau insignifiante qui se propulse est le sperme. Selon l'un des deux avis émis par les ulémas à ce propos, il est propre. Sa propreté est étayée par de nombreux arguments. En fait partie ce hadith rapporté par Mouslim (288) d'après Aïcha qui dit: "Il m'arrivait de l'enlever du vêtement du Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) en le grattant et il utilisait le vêtement dans ses prières. Il est bien connu que le grattage ne supprime pas une saleté, ce qui indique la propreté du sperme. Un autre argument consiste en ceci que l'eau est l'origine des sincères serviteurs d'Allah comme les prophètes, les véridiques, les martyrs et les saints. La sagesse d'Allah Très haut exclut que tous ces pieuses gens soient ( de nature ) impure." Extrait de charh al-moumt'i (1/388).

Les ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance ont été interrogés en ces termes: si du sperme touche nos vêtements devient ils souillés? Voici leur réponse: " Le sperme est originellement propre et nous ne sachions rien qui prouve sa saleté." Fatawa de la Commission Permanente (6/416).

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: " Quant au sperme, ce qui est juste c'est qu'il est propre conformément à la doctrine de Chafii et

d'Ahmad selon la version la plus répandue reçue de lui. On a dit aussi que le sperme est impropre mais il suffit de le gratter. C'est l'avis d'Abou Hanifa et d'Ahmad dans une autre version reçue de lui. On dit que le sperme doit être lavé selon Malick.

Le premier avis est le juste car il est bien connu que les compagnons se souillaient dans leurs songes du vivant du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et le sperme touchait leurs corps et leurs vêtements. C'est une chose éprouvée par tous. Si le sperme était impropre, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) aurait le devoir de leur donner l'ordre de l'enlever de leurs corps et vêtements comme il leur a donné l'ordre de se nettoyer le derrière et comme il a donné à la femme qui voit ses règles de laver le sang des règles qui touche ses vêtements. Les traces du sperme sont plus fréquentes que celles du sang des règles sur les vêtements de la femme.

Pourtant il est bien connu que personne n'a rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait donné à l'un quelconque de ses compagnons l'ordre de laver du sperme ayant touché son vêtement ou son corps. Ce qui prouve certainement que cela n'était pas obligatoire pour eux. Voilà ce qui tranche (la controverse) pour celui qui y réfléchit.»Extrait de Madjmou' al-fatawa (21/604-605).

Allah le sait mieux.